**No 6884**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2016-2017

**PROJET DE LOI**

**portant approbation**

**- des amendements du Règlement général de l’Union postale universelle ;**

**- des amendements à la Convention postale universelle et à son Protocole final,**

**signés au Congrès postal universel de Doha, le 11 octobre 2012**

RESUME

Le présent projet a pour objet d’approuver le Règlement général de l’Union postale universelle ainsi que la Convention postale universelle et son Protocole final adoptés au Congrès postal universel de Doha, le 11 octobre 2012.

Le 25e Congrès de l’Union Postale Universelle s’est tenu à Doha du 24 septembre au 15 octobre 2012. En tant qu’institution spécialisée de l’Organisation des Nations unies, l’UPU réunit 192 pays membres et a pour but la coopération entre les acteurs du secteur postal. La Constitution, qui est l’Acte fondamental de l’Union, n’a pas été modifiée par le Congrès de Doha.

Les modifications aux actes précités se situent dans le contexte de la stratégie postale de Doha pour le cycle 2013-2016 qui vise à aider les opérateurs postaux à développer, moderniser et adapter leur réseau postal à un marché en pleine évolution. La stratégie postale de Doha repose notamment sur quatre buts principaux qui consistent à :

- améliorer l’interopérabilité des réseaux postaux internationaux ;

- apporter des connaissances techniques et une expertise concernant le secteur postal ;

- promouvoir les produits et services innovants en développant les dimensions physique, financière et électronique du réseau postal ;

- favoriser le développement durable du secteur postal en tenant compte des dimensions économiques, sociales et environnementales.